

**SAS HAPPYDRIVE GROUP**

4 rue des Capucins – 49100 ANGERS

Email : happydrive.angers@gmail.com

SIREN 831 757 497 RCS ANGERS

Agrément préfectoral

N° E18 049 00010 délivré le 15/01/2018

Par la Préfecture du Maine-et-Loire

N° de formation continue : 52490450449

SAS HAPPYDRIVE GROUP

58 rue du Portail Louis – 49400 SAUMUR

Email : happydrive.saumur@gmail.com

SIREN 831 757 497 RCS ANGERS

Agrément préfectoral

N° E22 049 0004 0 délivré le 14/03/2022

Par la Préfecture du Maine-et-Loire

Evaluation préalable

OBJECTIFS

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin d'estimer le nombre d'heures de formation nécessaires.

Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS : Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ou supervisée

QUALIFICATION DES FORMATEURS : Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence.

OBJECTIFS D'ÉVALUATION : Évaluer son niveau :

- D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations)
- De détection du risque en situation de conduite
- Sur l'installation au poste de conduite
- A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

DURÉE : 1 heure maximum. Environ : 5 minutes de présentation, 10 minutes de questions théoriques, 35 minutes d'évaluation dynamique, 10 minutes de synthèse.

EFFECTIFS : Séance individuelle.

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu est présenté par critères évalués que sont :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Connaissances théoriques | - L'expérience de la conduite |
| - La connaissance du véhicule | - L'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité |
| - La mémoire et la compréhension | - L'habileté |
| - La perception | - L'émotivité et la crispation |

Le Bilan restitué à l'élève fait apparaître :

Le nombre d'heures de formation proposé en théorie et en pratique.

Le bilan est signé par le formateur, l'élève et le cas échéant par son représentant légal puis annexé au contrat de formation.

OUTILS D'ÉVALUATION : Simulateur et application dédiée aux enseignants.

Lors de l'évaluation et/ou en début de formation, en cas de suspicion de handicap : visite médicale demandée auprès d'un médecin agréé pour une éventuelle obligation de passage sur boîte automatique. En cas de suspicion d'un aménagement supplémentaire nécessaire : demande de rendez-vous auprès du service de la Sécurité Routière puis orientation si nécessaire vers un confrère équipé en véhicule aménager.